



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IVG

Question écrite n° 36069

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'information liée à la contraception et aux conduites à risques dans ce domaine. Lors de la 13e édition des Journées pyrénéennes de gynécologie, organisée à Tarbes le 1er octobre dernier, le professeur Israël Nisand, chef de service à Strasbourg, a dressé un état des lieux peu satisfaisant sur l'interruption volontaire de grossesse en France. Ce constat a d'ailleurs fait l'objet d'un rapport rendu en mars dernier à Mme la ministre. Il ressort que 220 000 IVG sont pratiquées en France chaque année, dont 10 000 sur des jeunes femmes de dix-huit à vingt ans et 6 000 sur des adolescentes de moins de dix-huit ans. Plus grave, on enregistre plus de 4 000 naissances chez des mineures parmi lesquelles 600 ont moins de seize ans. En 1975, lorsque la loi Veil a été votée, on comptait 250 000 IVG dans notre pays. Aujourd'hui, avec 220 000 IVG pour une population de femmes qui s'est accrue, on ne peut que constater un échec de la prévention et de l'information dans ce domaine. Cette situation est paradoxale car les adolescentes d'aujourd'hui sont souvent moins informées que pouvaient l'être leur mère à ce sujet. Elle lui demande donc quelles mesures urgentes elle compte prendre afin d'améliorer l'information chez les jeunes femmes concernant la contraception.

Texte de la réponse

Cette campagne n'a effectivement été lancée que le 12 janvier dernier, certes un peu en retard sur le calendrier prévu. Toutefois, la ministre de l'emploi et de la solidarité rappelle à l'honorable parlementaire qu'il n'y avait pas eu une telle campagne spécifiquement centrée sur la contraception depuis 1982. Le Gouvernement a décidé d'y consacrer 20 MF et l'importance qu'il attache à ce sujet justifiait une préparation particulièrement attentive. La contraception est un droit fondamental. Cette campagne a pour objectif de réaffirmer ce droit et de souligner l'importance de la contraception en l'associant à des valeurs de choix de vie, de responsabilité et d'épanouissement personnel. Le principal message de la campagne est de présenter l'ensemble des moyens disponibles pour que chacune des femmes puisse disposer d'une contraception adaptée à ses choix à chaque période de sa vie. En effet, il persiste en France d'importantes inégalités d'information et d'accessibilité à la contraception. Aussi, la préparation de la campagne a fait l'objet d'une large concertation. Les relais locaux ont été mobilisés. Le service du droit des femmes a été chargé de recenser les actions projetées et de mobiliser les énergies. Une circulaire a été adressée aux préfets pour que les services déconcentrés de l'Etat fédèrent leurs actions, appuient le travail des associations et multiplient les initiatives pendant et après la campagne médiatique, campagne qui se déroulera sur toute l'année. La campagne se divise en deux parties : d'une part, la campagne « média » : trois spots TV, 2 spots Radio, campagne d'information dans la presse et particulièrement dans les magazines pour les jeunes ; d'autre part, la campagne « terrain » sur toute l'année 2000 pour présenter les différents modes de contraception : diffusion du guide de poche sur la contraception (12 millions d'exemplaires), mise en place d'une plate-forme téléphonique qui répond aux questions courantes sur la contraception (numéro indigo), 180 000 affichettes à destination des professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmières scolaires, associations, protection maternelle infantile, services hospitaliers). Le Gouvernement entend ainsi informer pleinement les femmes sur les moyens qui s'offrent à elles pour maîtriser

leur fécondité.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36069

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5983

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2593